

SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION

- Lundi le 23 février 2009
- À compter de 19 h 30
- Salle des délibérations du conseil municipal
6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse

SUJETS : Projet de règlement numéro 1200-5 (P-1) N.S.

CONVOCATION : Conformément à la résolution 2009-55 adoptant le projet de règlement numéro 1200-5 (P-1) N.S.

Conformément à la résolution 96-474 fixant les modalités de la consultation.

Conformément à l'avis public numéro 2009-01-1 diffusé dans l'édition du 7 février 2009 du journal "Le Courrier".

PRÉSENCES : Sylvie Surprenant Mairesse et présidente de l'assemblée publique de consultation

CONSEILLERS(ÈRES)

Louis Lauzon

Marie-Noëlle Closson Duquette

Anne Lauzon

Luc Vézina

Vincent Arseneau

Marie-Andrée Petelle

Patrick Morin

DISTRICTS

Blanchard

Chapleau

Ducharme

Lonergan

Marie-Thérèse

Morris

Verschelden

Jean-Luc Berthiaume

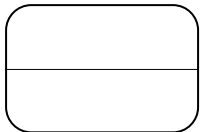
Chantal Gauvreau

Robert Asselin

Greffier

Directrice générale

Directeur général adjoint
aux opérations

**LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1200-5 (P-1) N.S.**

Le président de l'assemblée publique procède à la présentation du contenu des projets de règlement d'amendement. Il aborde notamment:

- 1.- les objets et conséquences de la mise en vigueur des amendements soumis à la consultation;
- 2.- les zones visées par les amendements;
- 3.- les dispositions des projets d'amendement susceptibles d'approbation référendaire;
- 4.- la procédure devant être suivie par les personnes intéressées pour déposer au greffier une demande visant à ce qu'une ou plusieurs dispositions des projets de règlement soient soumises à l'approbation des personnes habiles à voter;
- 5.- copies du résumé du projet de règlement 1200-5 (P-1) N.S. sont distribuées aux personnes présentes.

LES INTERVENTIONS

Aucun citoyen présent - aucune intervention particulière.

L'assemblée publique de consultation se termine à 19h32.

Mme Sylvie Surprenant, Mairesse
et présidente de l'assemblée

M. Jean-Luc Berthiaume
Greffier de la Ville